
LA CR IX

DE SAINT-GILLES

N° 138 Avril 2015

« Vous tous, marchez sous la croix et criez : "Toulouse"
C'est pour la croix que nous avons tout laissé,
pour que Toulouse soit toujours protégée du Ciel »

Raymond de Saint-Gilles

Le repos dominical (2^{ème} partie et fin)

Si sont défendus comme « œuvres serviles » les gros travaux professionnels ou domestiques, sont, par contre, permis les travaux domestiques quotidiens, comme faire la cuisine, entretenir l'ordre et la propreté de la maison ; les sports, les exercices de gymnastique et de culture physique ; le travail intellectuel ou nettement artistique et sans efforts musculaires (on peut donc lire, étudier, composer par écrit, dessiner, chanter, faire de la musique...). Il est aussi permis de voyager le dimanche, ainsi que de pêcher et de chasser.

La loi de l'Église défend non seulement les œuvres serviles, mais aussi les procédures judiciaires et les affaires commerciales publiques. On doit donc s'abstenir, à moins que des coutumes légitimes ne les autorisent, des foires, marchés et ventes publiques. Dans la pratique, l'ouverture, au moins partielle, de certains magasins et de certaines boutiques pendant une partie de la journée du dimanche, pourrait être tolérée.

Quant à la gravité de la transgression du repos dominical, s'il s'agit d'œuvres serviles demandant un effort physique considérable exécutées par une même personne, une durée de trois heures constitue une transgression grave de la loi. Dans les autres cas, le jugement de la gravité de la transgression sera plus difficile. En général, un travail peu fatigant qui ne dure pas une partie notable de la journée, sera une faute vénielle.

Bien sûr, la loi ecclésiastique du repos dominical admet comme excuse tout motif relativement grave. Citons quelques cas classiques où l'on est dispensé de la loi du

repos dominical :

- La nécessité publique qui demande le fonctionnement continu de certains services : les soins hospitaliers, la sécurité policière et militaire, les transports, l'électricité, les moyens de communications, etc.
- La nécessité privée de celui qui, travaillant tout le reste de la semaine, n'aurait que le dimanche pour certains travaux domestiques importants, nécessaires et urgents.
- Le service divin autorise tous les travaux d'organisation et de décoration en rapport avec une cérémonie religieuse de la journée.
- La charité fraternelle fait qu'il est permis d'aider quelqu'un qui est autorisé à travailler un dimanche en raison d'une nécessité pressante.

Enfin, rappelons que l'évêque ou le curé peuvent, dans un cas particulier, dispenser de la loi du repos dominical.

Pour conclure, notons, qu'au-delà des exceptions, des coutumes et des permissions légitimes, il faut sauvegarder avant tout, pour les individus et la communauté, la possibilité de vivre plus spirituellement et d'assurer le culte public rendu à Notre-Seigneur. Le repos et l'arrêt des affaires doivent permettre de mieux se contrôler et de ménager le temps et l'atmosphère nécessaire à une vie entièrement chrétienne.

Abbé Joël Malassagne

LE MARTYRE DE 21 COPTES

« Ya Rab Yeshua » (Seigneur Jésus). Ce sont les dernières paroles des 21 coptes égyptiens égorgés par la branche libyenne de l'État islamique parce qu'ils étaient « des gens de la Croix fidèles à l'Église égyptienne ennemie ».

L'Élysée publiait un communiqué dans lequel François Hollande condamnait « avec la plus grande fermeté » l'assassinat de 21 « ressortissants égyptiens ». Pas un mot sur la raison de leur martyre. Ils ne sont pourtant pas morts parce qu'ils étaient égyptiens, mais chrétiens. Partout dans le monde, les chrétiens sont les plus arrêtés, martyrisés, persécutés et tués à cause de leur fidélité au Christ. Depuis le premier janvier 2015, l'Observatoire de la christianophobie recense déjà plus d'une cinquantaine d'actes de haine antichrétienne : des églises taguées, brûlées, saccagées et, plus grave encore, profanées dans un silence médiatique assourdissant.

Les condamnations s'enchaînent après la profanation du cimetière juif de Sarre-Union. L'acte est ignoble, et l'indignation est parfaitement normale. Mais pourquoi ce silence le 8 février dernier, alors que les plaques d'une vingtaine de tombes étaient jetées dans des conteneurs ensuite incendiés, que le drapeau tricolore était arraché et que la sépulture d'un ancien combattant était vandalisée dans le cimetière chrétien de Sevran ? Silence des adorateurs de cette laïcité qui redevient ouvertement antichrétienne. C'est en son nom que les « libres-penseurs » veulent faire retirer une statue de la Sainte Vierge en Haute-Savoie, ou que des écolos demandent à la mairie de Rambouillet de retirer un tableau du Christ en croix...

Dans la vidéo de l'État islamique, les islamistes adressent leur message « signé dans le sang » aux « nations de la croix ». L'un des djihadistes précise : « pour vous, les croisés, la sécurité n'est qu'un vain espoir ». Ce week-end, sur les côtes libyennes, des passeurs déclaraient aux gardes-côtes italiens : « Vous

nous avez vus en Syrie, maintenant nous sommes au sud de Rome. » Ces islamistes méprisent la laïcité, mais ils haïssent la croix, parce que la guerre qu'ils mènent est religieuse et civilisationnelle. L'occident déchristianisé (autant sur le fond que sur la forme) s'apprête-t-il donc à se laisser égorger sans comprendre, et sans trouver, par conséquent, la force de résister ? Il faudrait en tout cas que les laïcistes de tout acabit comprennent que ces légions djihadistes ne réclament pas d'acte de baptême avant d'égorger.

PAUVRE ÉGLISE DE BELGIQUE

Mgr Bonny, évêque d'Anvers, présenté comme le prochain primat de Belgique par les médias, vient de recevoir, lors d'un grand show médiatique, une récompense décernée par l'association LGBT gantoise 'çavaria'.

Récemment ce prélat a défrayé la chronique à deux reprises : En septembre 2014 il a plaidé pour la communion des divorcés remariés au nom de ma miséricorde et la reconnaissance de ce qu'il y a de bon et de valable dans d'autres formes de vie commune que le mariage classique. Plus explicite, dans le journal Der Morgen du 27 décembre 2014, l'évêque a plaidé pour une reconnaissance ecclésiastique des relations homosexuelles et dit vouloir briser le monopole absolu du mariage sur les relations homme-femme : « Nous devons chercher, affirme-t-il, au sein de l'Église une reconnaissance formelle de la relationnalité qui est également présente chez de nombreux couples homosexuels. Tout comme il existe dans la société une diversité de cadres juridiques pour les couples, il devrait y avoir également une diversité de formes de reconnaissance au sein de l'Église... » Comme disait Molière : et voilà pourquoi votre fille est muette ! Finalement, Mgr Bonny n'est pas venu chercher son prix. Aurait-il pris conscience d'être allé trop loin ? Non, il a déclaré au contraire, qu'il ne mérite pas d'être récompensé car sa prise de position relève « de ce qui est de sa mission et de sa responsabilité. » !

Samedi 30 mai de 10h00 à 16h00, à l'école Saint-Jean Bosco :
Récollecion du Tiers-Ordre de Saint-Pie X

ÉPHÉMÉRIDES D'AVRIL 2015

	Notre-Dame du Férétra TOULOUSE	Prieuré St Dominique GRAGNAGUE	École St Jean Bosco TOULOUSE	Chapelle du Sacré-Cœur CASTRES
mercredi 1^{er} avril Mercredi Saint	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 : messe basse		
OFFICES DE LA SEMAINE SAINTE				
jeudi 2 avril Jeudi Saint	9h30 : Office des Ténèbres 17h30 : confessions 18h30 : messe Vespérale, Suivie de l'adoration jusqu'à minuit.			17h30 : confessions 18h : messe Vespérale, suivie de l'adoration jusqu'à 22h.
vendredi 3 avril Vendredi Saint	9h30 : Office des Ténèbres 15h : chemin de Croix 16h à 18h : confessions 18h : Fonction liturgique avec chant de la Passion selon St Jean			16h30 : confessions 17h : Chemin de Croix 18h : Fonction liturgique
samedi 4 avril Samedi Saint	9h30 : Office des Ténèbres 21h à 22h : confessions 22h : Vigile Pascale suivie de la Messe de la Résurrection.			Pas de Vigile Pascale
dimanche 5 avril Dimanche de Pâques Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ	Pas de messe à 8h00 9h00 : messe basse 10h30 : grand'Messe de Pâques			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
lundi 6 avril Lundi de Pâques	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
mardi 7 avril Mardi de Pâques	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
mercredi 8 avril Mercredi de Pâques	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
jeudi 9 avril Jeudi de Pâques	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
vendredi 10 avril Vendredi de Pâques	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
samedi 11 avril Samedi in Albis	15h00 : permanence du prêtre (abbé Malassagne) 18h30 : messe basse			
dimanche 12 avril Dimanche in Albis (de Quasimodo) - Octave de Pâques	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
lundi 13 avril St Herménégilde, martyr	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
mardi 14 avril St Justin, martyr	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
mercredi 15 avril de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
jeudi 16 avril de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
vendredi 17 avril de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
samedi 18 avril De la Sainte Vierge	15h00 : permanence du prêtre (abbé Fernandez) 18h30 : messe basse			
dimanche 19 avril 2 ^{ème} dimanche après Pâques (Dimanche du Bon Pasteur)	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée

lundi 20 avril de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		7h15 : messe basse	
mardi 21 avril St Anselme, évêque, confesseur et docteur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	
mercredi 22 avril Sts Soter et Caius, papes et martyrs	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 : messe basse		
jeudi 13 avril de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe chantée		17h30 : messe chantée	
vendredi 24 avril St Fidèle de Sigmaringen, martyr	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	
samedi 25 avril St Marc, évangéliste	15h00 : permanence du prêtre (abbé Malassagne) 18h30 : messe basse			
dimanche 26 avril 3 ^{ème} dimanche après Pâques	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
lundi 27 avril St Pierre Canisius, confesseur et docteur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		7h15 : messe basse	
mardi 28 avril St Paul de la Croix, confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	
mercredi 29 avril St Pierre de Vérone, martyr	17h30 : confession 18h30 : messe basse	11h30 messe basse		
jeudi 30 avril Ste Catherine de Sienne, vierge	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		17h30 : messe basse	
vendredi 1^{er} mai Saint Joseph Artisan, époux de la Bse vierge Marie <i>1^{er} vendredi du mois</i>	17h30 : Heure Sainte et confessions 18h30 : messe basse			18h00 : messe basse
samedi 2 mai St Athanase, évêque et docteur <i>1^{er} samedi du mois</i>	10h30 : messe chantée 15h00 : permanence du prêtre (abbé Fernandez) 17h00 : office du Rosaire 17h30 : messe basse			17h30 : confessions 18h00 : messe basse
dimanche 3 mai 4 ^{ème} dimanche après Pâques	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée

Carnet paroissial

Baptême : Lilian ROUQUET,
le 22 mars, à Castres

Sépulture : Jeanne RATIER, 91 ans,
le 27 février, à Vieux (81)

Samedi 2 mai, "Journée Notre-Dame d'Afrique"

10h30 : messe chantée au Férétra
À l'issue de la cérémonie, couscous de l'amitié servi à l'école Saint-Jean Bosco.

*Réservation auprès de M. GOUPILLE au
06.07.65.67.70. (Règlement par chèque de 13 euros à l'ordre du Prieuré Saint-Dominique, à la réservation)*

Dimanche 26 avril à 16h00 à l'école Saint-Jean Bosco :

Conférence-dédicace de François VEYRET-PASSINI : "Un exemple d'action pour l'honneur du Christ-Roi"

Nous recherchons des jeunes filles ou des jeunes mamans pour encadrer le chapitre enfants « Les Anges gardiens » du pèlerinage de Chartres 2015.
Contactez M. de LEDINGHEN (05.61.73.09.37) ou M. LEVESQUE (06.01.86.67.26)

Prieuré saint Dominique
2245 av. des Platanes
31380 GRAGNAGUE
tél. : 05 61 74 27 93

N.D. du Férétra
Place saint Roch
TOULOUSE
tél. : 05 61 55 42 88

Chapelle du Sacré-Cœur
24 rue Mahuziès
81100 CASTRES
tél. : 05 63 72 15 66

École Saint-Jean Bosco
14 rue des Artistes
31200 Toulouse
tél. : 05 61 57 32 50